

- Séance publique du vendredi 20 décembre 2019 -

FISCALITÉ : NOUVELLE BAISSÉ DU FONCIER BÂTI

- > Pour la deuxième année consécutive, le Département va baisser le taux départemental de la taxe sur le foncier bâti.
- > En 2019, le Département avait baissé le taux départemental de 5,22% en le fixant à 19,97%, contre 21,07% en 2018.
- > Pour 2020, le Département récidive. Avec une baisse de 5,46%, le taux départemental est fixé à 18,88%.

LE TAUX DÉPARTEMENTAL 2020 SERA ALORS INFÉRIEUR AU TAUX DE 2014 !

En deux années, le Département aura entièrement effacé l'accroissement de fiscalité sollicité en 2017 pour faire face aux dépenses sociales qui connaissaient alors une forte croissance. Comme elle s'y était engagée, la Majorité départementale a mis en œuvre une stratégie d'optimisation des dépenses pour retrouver la marge de manœuvre nécessaire à la baisse de la fiscalité.

Ainsi, tout en poursuivant son objectif de désendettement, la collectivité a limité l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement, conformément au « pacte de Cahors », ce qui a permis de dégager la ressource nécessaire pour absorber cette nouvelle baisse de recettes programmée pour 2020.

Aujourd'hui, l'ensemble des fondamentaux et des indicateurs de gestion sont repassés au vert pour le budget de la collectivité. Nous dégageons un autofinancement quasiment doublé et nous empruntons beaucoup moins pour réaliser nos investissements qui n'ont jamais été aussi élevés sur une durée de 5 ans !

La Majorité départementale tient donc les engagements pris devant les Deux-Sévriens en 2015 en réorientant la collectivité dans une logique d'efficacité et de pragmatisme : à ce titre, les gains issus des efforts de gestion ne sont pas dispersés dans des politiques aventureuses et clientélistes comme par le passé mais sont immédiatement investis ou redistribués aux Deux-Sévriens.

La mise en place du budget participatif, doté de 2 millions d'euros, les nombreux projets d'investissement en matière éducative, routière, bâtementaire et numérique, en sont l'illustration parfaite. Chaque euro dégagé est utilisé pour améliorer le quotidien des habitants et non pas pour créer des charges supplémentaires structurelles.

L'an passé, la Majorité départementale avait décidé de réduire le taux de la taxe foncière afin de redonner au plus vite du pouvoir d'achat aux habitants, alors que le pays était traversé par un mouvement citoyen de grande ampleur dont les revendications portaient notamment sur le ras-le-bol fiscal.

Pour 2020, elle poursuit cette démarche de redistribution en menant une double baisse fiscale : le taux de la taxe d'aménagement connaîtra une baisse historique qui, au-delà de soulager les ménages, devrait profiter aux artisans et professionnels du bâtiment et soutenir ainsi le développement économique. Le taux de la taxe sur le foncier bâti sera quant à lui le plus bas depuis 7 ans, ce qui, dans un contexte de croissance générale de la dépense publique, relève de l'exception Deux-Sévrienne.

Cette capacité extraordinaire à moduler les taux en fonction des disponibilités et besoins de financements de la collectivité va hélas être totalement anéantie en 2021 avec le transfert du foncier bâti au bloc communal entraînant la suppression de l'autonomie fiscale des Départements.

384,7 M€ : LE BUDGET PRIMITIF 2020 EN CHIFFRES ET EN ACTIONS

RÉPARTITION DU BUDGET PAR THÉMATIQUE

Personnes âgées
49,1 M€ soit 12,8 %

Enfance - Famille
63,6 M€ soit 16,5 %

Insertion et habitat
50,3 M€ soit 13,1 %

Handicap
53,8 M€ soit 14 %

Développement territorial
et attractivité
28,9 M€ soit 7,5 %

Collèges
et enseignement supérieur
25,5 M€ soit 6,6 %

Infrastructures routières
et numériques
32,3 M€ soit 8,4 %

SDIS
15,2 M€ soit 4 %

Moyens généraux
30,1 M€ soit 7,8 %

Mouvements financiers
35,9 M€ soit 9,3 %

PERSONNES ÂGÉES

Un taux directeur de **+0,4 %** pour le financement des établissements et services à domicile.

Des actions nouvelles pour l'habitat inclusif et la prévention dans les EHPAD. Un plan spécifique pour les proches aidants (répit, formations, accompagnement).

38,7 M€ consacrés à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

310 000 € pour l'orientation et l'information des seniors et de leurs proches par les CLIC.

L'augmentation des audits et conseils aux EHPAD pour accompagner les évolutions tarifaires et réglementaires.

6,5 M€ pour l'aide sociale à l'hébergement, pour 630 bénéficiaires.

ENFANCE - FAMILLE

La construction d'un nouveau schéma de l'enfance en 2020.

La création d'un lieu d'accueil pour des séjours de rupture, le développement des MAM, des espaces d'échanges pour les parents et enfants.

Maison de l'enfance : **2,17 M€**, un budget en croissance de **30 %** entre 2011 et 2018.

INSERTION

6 150 bénéficiaires du RSA fin 2019. Un reste à charge de **19 M€ soit 49 %**, non compensé par l'Etat.

1,1 M€ pour les contrats aidés. **130 CDIE** depuis le lancement, **70 %** prolongés ou convertis en CDI.

Plus de **220 contrats** financés au sein des chantiers d'insertion.

2,5 M€ pour les actions du programme d'insertion en faveur de la mobilité, du référent unique, des modes de sélection par les entreprises.

HABITAT

2,2 M€ dédiés aux résidences habitat jeunes, à l'adaptation à la perte d'autonomie, à la rénovation énergétique et au fonds de solidarité logement.

404 dossiers «Habiter Mieux» en 2019.

Un appel à projets pour **26 nouveaux logements** en habitat regroupé en 2020.

HANDICAP

Un nouveau service en ligne pour faciliter les démarches auprès de la MDPH.

1288 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap, **12,2 M€** consacrés.

69 accueillants familiaux pour **137 places** aujourd'hui.

Un taux directeur de **+ 0,4 %** pour les établissements.

9 services d'accompagnement à la vie sociale soutenus.

Un projet de transformation de **30 places** d'accueil médicalisées pour le handicap psychique.

32 M€ consacrés aux **1 110 personnes handicapées** accueillies en établissement.

1,7 M€ pour le transport adapté de **350 enfants** en situation de handicap vers leur établissement scolaire.

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Un plan inédit co-construit avec les collectivités et acteurs de la santé.

Des bourses d'études de **1000 €** pour les étudiants en médecine générale en contrepartie d'une installation de 3 ans en Deux-Sèvres.

Des aides à l'hébergement de **500 €** par mois pour les stagiaires de 3ème cycle en médecine générale.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

792 projets et **26,4 M€** déjà engagés au titre de CAP79.

2 M€ de subventions allouées au titre du CDAT, pour **13,6 M€** investis.

390 000 € pour le CAUE, **50 000 €** pour les radios locales.

120 projets accompagnés par ID79 en 2019, **121 communes** et **8 EPCI** adhérents.

AGRICULTURE

1,84 M€ dont **400 000 €** pour la structuration et la valorisation des filières deux-sévriennes.

150 000 € pour soutenir la modernisation, la diversification des exploitations.

ENVIRONNEMENT

Un nouveau schéma et **500 000 €** pour les espaces naturels sensibles.

205 000 € pour le soutien en faveur de la protection, la gestion et la recherche environnementale.

5 300 élèves bénéficiaires de l'opération ECORCE depuis son lancement.

170 000 € pour la gestion du marais poitevin et **35 000 €** d'investissement pour une nouvelle action de préservation du marais.

75 000 € pour l'entretien et la valorisation des **292 itinéraires** de randonnées sur plus de 4 700 km.

1 M€ pour le schéma cyclable avec l'aménagement de deux nouvelles voies.

EAU & RIVIÈRES

1,3 M€ pour aider à la modernisation du réseau en eau potable et d'assainissement.

800 000 € pour les syndicats de rivières, les institutions de gestion et le suivi de la qualité des eaux.

CULTURE & SPORT

844 000 € pour la politique culturelle en 2020.

4 résidences artistiques au sein des collèges en 2020.

75 spectacles et 20 compagnies soutenus en 2019 au titre de la diffusion culturelle en milieu rural.

200 000 € en faveur des Archives départementales en 2020.

300 000 € dédiés en 2020 à la restauration des édifices publics protégés et objets patrimoniaux.

398 000 € pour les actions de la médiathèque départementale.

156 000 € pour les **23 centres socio-culturels** des Deux-Sèvres.

722 000 € pour le Musée des Tumulus de Bougon.

790 000 € pour le sport deux-sévrien.

Un nouvel appel à projets de **50 000 €** pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

32 comités, 29 clubs nationaux et **33 manifestations** soutenus en 2019.

TOURISME

Un budget de **628 000 €**.

5 millions de nuitées annuelles, les Deux-Sèvres parmi les 10 départements qui ont connu la plus forte progression en 2019.

130 000 € pour le développement du vélo (VéloFrancette, Label accueil vélo...)

30 000 € pour la Maison du Marais et ses 21 000 visiteurs.

10 000 € pour l'intervention de spécialistes dans les sites pour le développement de l'offre.

141 000 € pour les campagnes de promotion et les supports de communication tels que le chéquier Escapades.

250 000 € pour le financement de la mise en lumière des Petites cités de caractère.

ZOODYSSÉE

94 % des 61 000 visiteurs satisfaits en 2019. **+ 30 % de visiteurs** en 2019.

950 000 € investis en 2020 pour la nouvelle odyssee boréale, une grande aire de jeux et l'odyssee montagne.

EDUCATION

7,8 M€ d'investissements en 2020 dans les collèges.

450 000 € pour le renouvellement et la maintenance du matériel informatique.

Un soutien aux Maisons Familiales Rurales de **131 000 €** en fonctionnement et **95 000 €** en investissement.

160 000 € pour l'approvisionnement local issu de l'agriculture biologique. **16 collèges** sont aujourd'hui à plus de **50 %** de produits locaux. **20 000 €** pour des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Dotations de fonctionnement de **3 M€** pour les collèges publiques et **2,4 M€** pour les collèges privés.

191 500 € pour des actions artistiques, culturelles, citoyennes ou professionnelles.

500 000 € pour le fonctionnement de l'IFFCAM, avec un partenariat nouveau engagé avec l'Université de La Rochelle.

250 000 € pour le pôle universitaire niortais.

NUMÉRIQUE

3 M€ consacrés au développement de la fibre en 2020.

1 400 foyers raccordables dès janvier 2020. **52 550 prises** d'ici fin 2021, **100 %** du territoire couvert d'ici 2025.

ROUTES

18,7 M€ de budget global.

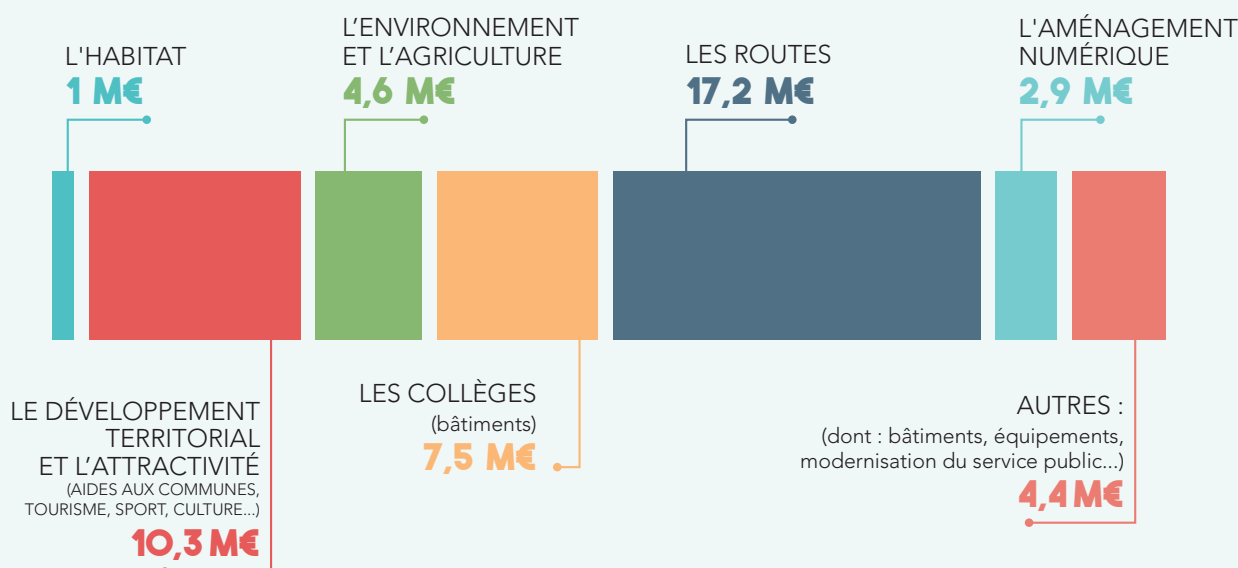
10,2 M€ pour la maintenance et l'entretien du réseau : refonte de la signalétique (dont sites touristiques),

5,6 M€ pour les chaussées, **600 000 €** pour les ouvrages et **1,2 M€** pour le traitement des eaux pluviales.

8,45 M€ pour le développement des infrastructures, dont **6 M€** pour la RD948 (1 giratoire, 2 créneaux de dépassement) et un giratoire RD611/RD125 à Chauray.

1,5 M€ pour des aménagements de sécurité dans les communes.

47,9 M€ D'INVESTISSEMENTS - RÉPARTITION PAR THÉMATIQUE



ZOOM SUR 4 ENJEUX PHARES DE L'ANNÉE 2020

OBJECTIF TERRITOIRE 100 % FIBRÉ : 1 400 FOYERS RACCORDABLES DÈS JANVIER 2020

Dès 2015, la Majorité départementale a pris à bras-le-corps un vaste plan modernisation du territoire, avec un double engagement :

- > celui de développer la qualité de vie des Deux-Sévriens au quotidien.
- > celui d'offrir aux entreprises des conditions performantes favorables à leur réussite économique et à l'emploi.

Le Très Haut Débit fait partie de cette ambition. Avec un objectif 100 % du territoire fibré à l'horizon 2025, la fibre optique poursuit son déploiement. Dès janvier 2020, 1400 foyers seront raccordables et d'ici 2021, 52 550 prises seront installées.

ROUTES : LA MODERNISATION ET LA SÉCURISATION DU RÉSEAU ROUTIER SE POURSUIVENT

Après la mise en service de la déviation de Brion-près-Thouet, sur laquelle des travaux de finition ont eu cours cette année, la priorité est donnée à l'aménagement de la RD948 entre Melle et Sauzé-Vaussais.

Début des travaux en 2020 avec la création d'un créneau de dépassement de plus d'un kilomètre entre Chaignepain et La Presle mais aussi d'un giratoire entre la RD 948, la RD 45 (route de Lezay) et le RD 173 (accès à La Chapelle-Pouilloux). Coût des ces travaux : 6 millions d'euros. Il s'agit d'un projet majeur pour la qualité de vie des habitants et l'attractivité du département. La RD 948 reliant Niort à la N10 est l'un des axes de circulation majeurs des Deux-Sèvres emprunté à 25 % par des poids lourds.

PLAN DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE : INCITATION FINANCIÈRE POUR L'INSTALLATION DE JEUNES MÉDECINS

Le Département s'est engagé dans l'élaboration d'un plan d'actions offensives pour lutter contre la désertification médicale. Ce plan vise à recenser tous les efforts déjà menés localement en la matière et à identifier les actions nouvelles à mettre en œuvre pour attirer et retenir les professionnels de santé en Deux-Sèvres. Le travail partenarial entre le Département, les agences de l'Etat, les EPCI, les communes sera lancé en janvier 2020 pour, sur la base du diagnostic posé, l'adoption du Plan santé 79 en juin 2020. Des actions telles que le développement de la télémédecine, le salariat des professionnels ou encore l'offre globale des médecins à leur arrivée pourrait être mises en place. A ce jour, première étape de ce plan visant un meilleur accès aux soins en Deux-Sèvres : un dispositif d'aides pour les étudiants de 3e cycle de médecine générale.

BUDGET PARTICIPATIF : DÉJÀ PLUS DE 300 PROJETS DÉPOSÉS PAR LES DEUX-SÉVRIENS

Le 30 septembre dernier, par délibération en séance publique, le Département engageait un budget participatif, inédit en Deux-Sèvres. Deux mois après sa mise en place, de nombreux projets émergent ! Ils font écho à des besoins dont le principal objectif est l'amélioration du quotidien de chacun et le vivre-ensemble. Montant de ce budget participatif : 2 millions d'euros. Au 13 décembre 2019, on comptait plus de 300 projets déposés. Parmi les thèmes plébiscités : les déplacements, l'environnement et la qualité de vie.